



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Première session, 58^e législature

FEUILLETON ET AVIS, Jour de séance 14

le mercredi 11 février 2015

AFFAIRES COURANTES

Prière
Condoléances et messages de sympathie (*préavis au président*)
Présentation d'invités
Félicitations et hommages (10 minutes)
Présentation de pétitions
Réponse aux pétitions et aux questions écrites
Présentation des rapports de comités
Dépôt de documents
Déclarations de ministres
Déclarations de députés (10 minutes)
Questions orales (30 minutes)
Dépôt de projets de loi
Avis de motion
Avis d'affaires émanant de l'opposition
Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre
Ordre du jour

ORDRE DU JOUR

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE ET ORDRES MINISTÉRIELS

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE DONT LA DEUXIÈME LECTURE EST ORDONNÉE

Projets de loi dont la deuxième lecture est ordonnée

- 4, *Loi modifiant la Loi sur l'assurance médicaments sur ordonnance et médicaments onéreux*. L'hon. M. Boudreau
 6, *Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick*. L'hon. M. Gallant.
 7, *Loi prévoyant la dissolution de l'Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick*. L'hon. M. Arseneault.
 9, *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel*. L'hon. M. Arseneault.

COMITÉ DES SUBSIDES

Budget de capital, 2015-2016
 Budget supplémentaire, Volume I, 2013-2014

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Motion 7 — L'hon. M. Fraser, appuyé par l'hon. M. Albert, proposera, le mardi 16 décembre 2014, la résolution suivante : que la Chambre adhère aux recommandations formulées dans le premier rapport du Comité permanent de la procédure.

***Amendement proposé par l'hon. M. Fraser, appuyé par M. Albert :
 que la motion 7 soit amendée comme suit :***

par la substitution, à tout ce qui suit « que », du texte que voici :

« la Chambre adhère aux recommandations 1 à 25 et 27 à 31 formulées dans le premier rapport du Comité permanent de la procédure ;

« que la Chambre n'adhère pas à la recommandation 26 formulée dans le rapport ;

« que l'article 102 du Règlement soit abrogé et remplacé par ce qui suit :

102(1) Sous réserve du paragraphe (2), un député non membre d'un comité peut participer aux délibérations de celui-ci, sauf ordre contraire de la Chambre ou du comité, faire des observations, poser des questions et proposer des amendements de projets de loi ou de prévisions budgétaires mais il ne peut voter, proposer une motion autre qu'un amendement ou compter aux fins du quorum.

102(2) Le ministre qui a déposé un projet de loi ou qui est responsable des prévisions budgétaires ministérielles à l'étude est en droit de siéger à titre de membre participant du comité saisi du projet de loi ou des prévisions budgétaires et de voter, de proposer des motions, y compris des amendements, et de compter aux fins du quorum. »

***Sous-amendement proposé par M^{me} Dubé, appuyée par M. Fitch :
 que l'amendement de la motion 7 soit amendé comme suit :***

par la substitution, aux mots qui suivent les mots « aux fins du quorum. », de ce qui suit :

« 102(2) Le ministre qui a déposé un projet de loi ou qui est responsable des prévisions budgétaires ministérielles à l'étude peut participer aux délibérations du comité saisi du projet de loi ou des prévisions budgétaires et proposer des motions mais n'est pas réputé être membre participant du comité et ne peut voter ni compter aux fins du quorum. »

Débat interrompu faute de temps.

Motions réglées

Motion 4 — L'hon. M. Fraser. Adoption de la motion le 4 décembre 2014.

Motion 5 — L'hon. M. Fraser. Débat sur la motion le 10 décembre 2014 ; adoption de la motion le 10 décembre 2014.

Motion 6 — L'hon. M. Melanson. Débat sur la motion le 17 décembre 2014 ; adoption de la motion le 17 décembre 2014.

Motion 8 — L'hon. M. Fraser. Adoption de la motion le 11 décembre 2014.

Motion 12 — L'hon. M. Fraser. Adoption de la motion le 19 décembre 2014.

MOTIONS DES DÉPUTÉS DU PARTI MINISTÉRIEL

Motion 11 — M. Bourque. Débat sur la motion le 19 décembre 2014 ; adoption de la motion le 19 décembre 2014.

AFFAIRES ÉMANANT DE L'OPPOSITION

DEUXIÈME LECTURE DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC ÉMANANT DE L'OPPOSITION

10, *Loi modifiant la Loi électorale.* M. Coon.

MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

Motions pouvant faire l'objet d'un débat

Motion 2 — M. Steeves, appuyé par M^{me} Wilson, proposera, le jeudi 11 décembre 2014, la résolution suivante :

attendu que le président de l'association libérale de Riverview a envoyé un courriel le 10 novembre 2014, annonçant que des contrats gouvernementaux de travaux routiers seraient offerts aux partisans du gouvernement et que l'adjoint principal de la ministre du Développement social s'était enquis de compagnies et de particuliers d'allégeance libérale qui se verraient attribuer des contrats de travaux routiers ;

attendu que le ministre de la Santé a, le 21 novembre 2014, licencié le président-directeur général du Réseau de santé Vitalité ;

attendu que le conseil d'administration du Réseau de santé Vitalité a, le 25 novembre 2014, publié un communiqué indiquant qu'il ne mettait pas en doute les compétences de l'ex-président-directeur général, que, à sa connaissance, cet ex-président-directeur général avait rempli toutes les exigences de son mandat, que le conseil n'avait pas été consulté avant le licenciement et que, si tel avait été le cas, il aurait indiqué qu'il n'y avait aucune raison de licencier l'ex-président-directeur général ;
attendu que les événements montrent que l'engagement du gouvernement de s'y prendre différemment n'est pas respecté ;
qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative condamne le gouvernement pour son défaut de respecter son engagement d'accroître la transparence et la responsabilité du pouvoir exécutif.

Motion 9 — M. Stewart, appuyé par M. Alward, proposera, le jeudi 18 décembre 2014, la résolution suivante :

attendu que le projet d'Oléoduc Énergie Est permettra l'accès à une quantité considérablement plus grande de pétrole brut canadien au Canada atlantique, assurant ainsi l'approvisionnement ;
attendu que la ville de Saint John est dotée d'un port en eau profonde libre de glaces, qui dispose de compétences et d'expérience en matière de gestion des plus grands pétroliers du monde ;
attendu que le projet de construction d'Oléoduc Énergie Est est dans l'intérêt national, car la capacité d'exporter du pétrole brut de la côte Est rendra les producteurs de l'Ouest canadien moins tributaires des marchés américains et donnera à nos producteurs un accès aux marchés internationaux ;
attendu que la plus grande raffinerie de pétrole du Canada se trouve au Nouveau-Brunswick ;
attendu que le Nouveau-Brunswick a une expérience récente de collaboration efficace avec les autorités réglementaires et les collectivités relativement à des projets de pipelines de ressources énergétiques ;
attendu que le projet d'Oléoduc Énergie Est créera directement et indirectement d'importantes possibilités d'emploi, tant à l'étape de la construction qu'à long terme, et procurera des avantages économiques continus à toute la province, à notre région et à l'ensemble du pays ;
attendu que l'acheminement par oléoduc du pétrole brut canadien à notre raffinerie permettrait de réduire les coûts de production et d'accroître la compétitivité du pétrole raffiné ;
attendu que TransCanada Corporation a déposé auprès de l'Office national de l'énergie du Canada une demande officielle visant le projet d'Oléoduc Énergie Est ;
attendu que l'Ontario et le Québec ne devraient pas dresser d'obstacles inutiles à l'égard du projet d'Oléoduc Énergie Est en imposant des processus et conditions supplémentaires qui ne relèvent pas de leur compétence constitutionnelle ;
qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick réaffirme son appui unanime du projet de construction d'Oléoduc Énergie Est visant le transport du pétrole brut de l'Ouest vers Saint John

et que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick demande à l'Ontario et au Québec de reconnaître l'Office national de l'énergie comme entité indiquée pour l'examen du projet d'Oléoduc Énergie Est.

Débat interrompu faute de temps.

Motions réglées

Motion 1 — M. Stewart. Débat sur la motion le 11 décembre 2014 ; adoption de la motion amendée le 11 décembre 2014.

Motion 3 — M. Wetmore. Débat sur la motion le 18 décembre 2014 ; rejet de la motion le 17 décembre 2014.

Motion 10 — M^{me} Shephard. Débat sur la motion le 18 décembre 2014 ; adoption de la motion amendée le 18 décembre 2014.

PÉTITIONS

- | | |
|--|--------------------------------|
| 1, M. Wetmore — présentée le 9 décembre 2014. | (Réponse, le 26 janvier 2015) |
| 2, M ^{me} Wilson — présentée le 10 décembre 2014. | (Réponse, le 22 décembre 2014) |
| 3, M. Wetmore — présentée le 10 décembre 2014. | (Réponse, le 26 janvier 2015) |
| 4, M ^{me} Wilson — présentée le 11 décembre 2014. | (Réponse, le 22 décembre 2014) |
| 5, M. Wetmore — présentée le 11 décembre 2014. | (Réponse, le 26 janvier 2015) |
| 6, M ^{me} Wilson — présentée le 12 décembre 2014. | (Réponse, le 22 décembre 2014) |
| 7, M. Wetmore — présentée le 12 décembre 2014. | (Réponse, le 26 janvier 2015) |
| 8, M. Wetmore — présentée le 17 décembre 2014. | (Réponse, le 26 janvier 2015) |
| 9, M. Coon — présentée le 17 décembre 2014. | (Réponse, le 22 décembre 2014) |
| 10, M. Wetmore — présentée le 18 décembre 2014. | (Réponse, le 26 janvier 2015) |
| 11, L'hon. M. Fraser — présentée le 10 février 2015. | |
| 12, M. Northrup — présentée le 10 février 2015. | |

RAPPORTS DE COMITÉS

Premier rapport du Comité permanent de la procédure — déposé le 10 décembre 2014.

RÉUNIONS DE COMITÉS

Le Comité d'administration de l'Assemblée législative se réunira le mercredi 11 février 2015 à 12 h 30, dans la salle de conférence du président.

RAPPORTS/DOCUMENTS

Dépôt à la Chambre

Rapport annuel, 2013-2014, Commission de police du Nouveau-Brunswick
— déposé par l'hon. M. Horsman, le 10 février 2015.

Donald J. Forestell,
greffier de l'Assemblée législative